



Société pédagogique genevoise

Genève, le 19 mai 2008

Monsieur
Didier SALAMIN
Directeur général de l'enseignement
primaire
Case postale 3980
1211 Genève 3

Indemnité-défraiement « four à céramique »

Monsieur le directeur,
Cher Monsieur,

A l'occasion de la première séance de la commission de pédagogie-gestion, le 29 novembre 2007 la SPG a contesté la suppression de l'indemnité « four » ; elle a fait valoir qu'il s'agissait d'une prestation spécifique de certain-e-s maîtres-ses spécialistes en arts visuels (MS AV) et généralistes qui requerrait un savoir-faire et comportait une vraie responsabilité, et qui méritait d'être défrayée. Pour trouver une solution à cette problématique, une négociation a suivi et la discussion a débouché sur la décision suivante :

Décision : La DGEP étudie la question avec M. Monin, dans l'optique non pas de donner des indemnités mais des heures au cachet.

La SPG souhaite un engagement ferme de la DGEP d'ici au 31.12.2007.

(extrait du PV de la commission de pédagogie-gestion du 29.11.07)

Après étude de la situation, la direction a confirmé cette option lors de la séance suivante de la commission de pédagogie-gestion, le 28 février 2008. Le paiement des heures consacrées aux prestations « four à céramique » devait donc se faire au cachet, comme les indemnités MITIC, et les instructions sur les modalités pratique devaient être données aux MS AV.

La SPG a alors transmis cette nouvelle heureuse aux collègues concernés.

Depuis, les responsables de four interrogent régulièrement l'association professionnelle, ainsi que la responsable de secteur, Mme Viviane Renaud, sur le formulaire à remplir et la procédure à suivre.

Mme Renaud a envoyé plusieurs courriers électroniques à ce sujet à la direction et la SPG, elle, a réitéré à chaque occasion (commission du fonctionnement, COMEFE, pédagogie-gestion d'avril et de mai) cette demande.

Cela fait des mois que les collègues attendent. La fin d'année approche et les MS AV ont continué à faire toutes ces heures supplémentaires en pensant avoir l'assurance de recevoir le paiement de leur travail. Ont-ils fait preuve d'une trop grande naïveté ?

./.

La SPG espère que vous honorerez votre engagement. Toujours est-il que la commission interne des MS AV avait adopté à l'unanimité une résolution que vous trouverez en annexe. En effet, la confiance était rompue et l'envie de tout arrêter était, et reste, acquise.

Le syndicat vous prie donc de bien vouloir régler cette situation au plus vite car elle engendre des tensions inutiles, dont chacun se passerait bien par les temps qui courent.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions de recevoir, Monsieur le directeur, cher Monsieur, l'expression notre bonne considération.

Pour le comité :

Véronique Casetta Lapiere

- annexe ment.